Accusé de réception en préfecture 083-218300986-20181217-18-DCM-DGS-080 -DF

Date de télétransmission : 17/12/2018 Date de réception préfecture : 17/12/2018



Aix-en-Provence, le 7 août 2018

La déléguée de rivages adjointe

Monsieur le Maire Hôtel de Ville Parc Cravero 83 220 LE PRADET

Affaire suivie par : CLMARY

Objet : Extension de périmètre d'intervention du Conservatoire du littoral sur le site de La Colle Noire

N. Réf.: CLM/2018/399

P.J: Plans du projet d'extension

Monsieur le Maire,

Le Conservatoire du littoral a pour mission de mener une politique foncière de sauvegarde de l'espace littoral et de respect des sites naturels, et a identifié des zones ayant vocation à être protégées à l'horizon 2050.

Au sein de ces zones d'intervention et après concertation avec des acteurs locaux, le Conservatoire présente à son conseil d'administration les périmètres d'intervention à l'intérieur desquels l'établissement est autorisé à mener un programme d'intervention foncière qui se traduit principalement par des opérations d'acquisition foncière.

Comme vous le savez, le Conservatoire du littoral est légataire d'un ensemble immobilier situé Chemin de la Vigneraie au Pradet. Ce legs concerne un ensemble de 7 ha 73 a 28 ca, qui appartenait à Monsieur SAGE, et comporte d'ancien terrains de vignes et d'oliviers, actuellement laissés à l'abandon, ainsi que plusieurs éléments bâtis, dont un maison d'habitation. Vous trouverez les plans de localisation joints à ce courrier.

Ce site constitue une entité paysagère très intéressante pour le maintien ou pour un retour à une activité agricole traditionnelle, qui complétera avantageusement les paysages extraordinaires du site de La Colle Noire sur lequel l'établissement intervient déjà. La gestion pourrait, comme le reste du site, être géré par les équipes de Toulon Provence Méditerranée.

Afin de pouvoir procéder à l'acceptation du legs, le Conservatoire du littoral doit préalablement présenter l'extension du site de La Colle Noire lors de la prochaine réunion du Conseil d'administration du Conservatoire du littoral en date du 27 septembre 2018.

Conformément aux dispositions de l'article L.322-1 du Code de l'Environnement, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir soumettre cette opération à votre conseil municipal, et de me communiquer son avis. Faute d'une réponse de votre part dans un délai de deux mois, l'avis sera considéré comme favorable.

Je reste disponible pour tout complément d'information et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes meilleures salutations.

Bastide Beaumanoir 3 rue Marcel Arnaud 13100 Aix-en-Provence paca@conservatoire-du-littoral.fr www.conservatoire-du-littoral.fr Sophie SEJALON

Accusé de réception en préfecture
083-218300986-20181217-18-DCM-DGS-080
-DE
Date de telefransmission: 17/12/2018
Date de éception préfecture: 17/12/2018 Périmètre d'intervention validé sur le domaine terrestre Domaine terrestre protégé par le CdI Extension sur le domaine Limite communale 83 L-1 terrestre LA COLLE NOIRE - Extension (7,7 ha) - Commune du Pradet

